

DECISION MUNICIPALE n° D20230802-108

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	Le secret des ombres	
Dates	Jeudi 18 janvier 2024	
Lieu	Cinéma théâtre Le Carnot	
Attributaire	Compagnie Les Poulbots	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « Le Secret des ombres », produit par La Compagnies Les Poulbots, domiciliée 61 rue du Ruisseau – 75018 PARIS, proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2023-2024.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « **Le secret des ombres** », présenté le jeudi 18 janvier 2024 à 20 h 30 au cinéma théâtre Le Carnot d'Ussel.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **5 871.60 € T.T.C.**

- Montant du contrat T.T.C : 4 431€
- Frais de transport, voyages, et 2 repas : 1 440.60 €

Les repas et l'hébergement de l'équipe de 5 artistes & 1 régisseur seront pris en charge directe par la ville d'Ussel, sur la base des tarifs SYNDEAC, de la manière suivante :

- Le 17 janvier : 1 repas le soir et une 1 nuitée pris en charge directement,
- Le 19 janvier : 12 repas (midi et soir) + 6 nuitées pris en charge directement.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 2 août 2023

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE